

« L'Etat indemnise des victimes des effets délétères des pesticides, mais il envisage d'autoriser à nouveau l'usage de substances dont la nocivité a été démontrée »

Un collectif de médecins, de chercheurs et de professionnels impliqués dans le traitement et la prévention des malformations du visage demande, dans une tribune au « Monde », de ne pas voter la loi dite « Duplomb », qui prévoit la réintroduction, en France, de certains pesticides interdits.

Alors que se tenait récemment, au CHU de Nantes, un colloque consacré aux liens entre facteurs environnementaux et malformations du visage – notamment les fentes labiopalatines –, l'Assemblée nationale s'apprêtait à examiner la proposition de loi dite « Duplomb ». Ce texte prévoit notamment la réintroduction de certains pesticides, interdits en France depuis 2016.

Pour rappel, les fentes labiopalatines – anciennement appelées « becs-de-lièvre » – sont des malformations fréquentes, touchant environ un enfant sur 700. Elles résultent d'anomalies du développement embryonnaire très précoces, entre la quatrième et la dixième semaine de grossesse, c'est-à-dire à une période où les futures mères ignorent généralement qu'elles sont enceintes. Ces malformations, souvent visibles lors des échographies anténatales, entraînent, de façon variable, des troubles de l'alimentation, de l'élocution, de la dentition, avec parfois des conséquences psychologiques importantes pour l'enfant et sa famille. Leur prise en charge médicale, bien qu'en progrès, reste longue, complexe, et parfois décevante sur le plan esthétique ou fonctionnel.

Aujourd'hui, il existe un consensus médical concernant les causes de ces malformations, selon lequel au moins deux tiers d'entre elles ont une composante environnementale : elles résultent d'une interaction entre des prédispositions génétiques et des substances toxiques présentes dans l'environnement de vie et de travail des femmes enceintes (tabac, alcool, solvants, etc.). Ainsi, le rôle possible de l'exposition professionnelle des mères aux pesticides est désormais bien documenté. Ce lien a été évoqué dans la littérature médicale dès les années 1980. Les fentes labiopalatines font partie des pathologies pédiatriques identifiées par l'Inserm dans les deux expertises collectives de référence sur les questions du rôle des pesticides sur la santé humaine, ainsi que d'autres problèmes de santé (notamment certains cancers pédiatriques, troubles du neurodéveloppement et d'autres types de malformations génitales).

« Une contradiction évidente »

Lors de ce colloque, les médecins, sage-femme, épidémiologiste, sociologue, élus ont abordé les problématiques de contamination généralisée de l'air, de l'eau et de l'alimentation par de nombreux polluants. Il a également été rappelé que, depuis 2020, l'Etat a mis en place un fonds d'indemnisation pour les victimes d'une exposition professionnelle aux pesticides. Depuis 2023, ce fonds est également ouvert aux enfants de parents professionnellement exposés aux pesticides pendant la période périconceptionnelle.

Ces échanges ont fait apparaître une contradiction évidente : d'un côté, l'Etat reconnaît les effets délétères des pesticides sur la santé humaine, finance leur prise en charge médicale et indemnise des victimes ; de l'autre, il envisage d'autoriser à nouveau l'usage de substances dont la nocivité a été démontrée.

Face aux risques que font courir les pesticides et autres substances toxiques pour la santé des enfants à naître, la prévention reste, selon nous, la seule voie raisonnable. Elle passe par une meilleure information des femmes et des hommes en âge de procréer, en particulier sur les risques (alcool, tabac, médicaments, etc.) liés à la période préconceptionnelle et aux premiers mois de grossesse. A cet égard, nous nous investissons dans l'information de la population, et dans la création de consultations de prévention et à visée d'indemnisation. Cependant, chaque individu dispose d'un contrôle limité sur son environnement. En effet, l'eau que nous buvons, les aliments que nous ingérons et l'air que nous respirons peuvent être largement contaminés par des polluants dont nous ignorons la présence. Nous rappelons qu'une prévention efficace passe avant tout par la suppression de ces risques portée par une action politique cohérente et volontariste.

Signataires : Sylvain Chamot, médecin du travail, CHU d'Amiens ; Cécile Chevrier, directrice de recherche à l'Institut de recherche en santé, environnement et travail (Inserm, université de Rennes) ; Pierre Corre, chirurgien maxillo-facial, CHU de Nantes ; Mickaël Derangeon, maître de conférences, Institut du thorax (Inserm, université de Nantes) ; Chloé Girardot-Moitié, vice-présidente Ressources, milieux naturels, biodiversité et action foncière du département de la Loire-Atlantique ; Bertrand Isidor, médecin généticien, CHU de Nantes ; Jean-Noël Jouzel, chargé de recherche CNRS, Centre de sociologie des organisations à Sciences Po ; Giovanni Prete, maître de conférences en sociologie, université Paris-XIII ; Stéphanie Tellier, sage-femme, service de gynécologie médicale et obstétrique, CHU de Nantes ; Dominique Tripodi, médecin du travail, CHU de Nantes.

[Cet article est paru dans Le Monde \(site web\)](#)